

Bulletin académique n° 315 / Juin 2023

Réforme du lycée professionnel : Table ronde dans l'Assemblée nationale

La commission des affaires culturelles et de l'éducation a organisé le 7 juin 2023 une table ronde sur la réforme du lycée professionnel réunissant des responsables des syndicats représentatifs d'enseignants. Ont participé à cette [table ronde](#) Mme Sigrid Gérardin (FSU), M. Jérôme Dammerey (FSU) Mme Valérie Lejeune-Lambert (Snalc), M. Laurent Lapeyre (SE-Unsa), M. Philippe Dauriac (CGT Educ'action), Mme Catherine Prinz, (CGT Educ'action), M. Sylvain Berthaud (Sgen-CFD), Mme Fatna Seghrouchni (SUD Education)



Les représentants des syndicats d'enseignants de la voie professionnelle scolaire, au sein de la Commission des Affaires culturelles et de l'Éducation, le 7 juin 2023.

Des annonces "brutales" pour des équipes "dans le désarroi".

Les organisations syndicales ont particulièrement insisté sur la menace d'un "plan social" pour les personnels de l'éducation nationale, sur une réforme "managériale", qui consiste à faire "basculer les métiers d'enseignement à de l'accompagnement vers l'emploi", "vers des métiers d'agent de France Travail, voire de VRP multiscarte pour l'apprentissage", assure Sigrid Gérardin, et à "externaliser" les missions de service public aujourd'hui dévolues aux professeurs de lycée professionnel.

D'ailleurs, concernant le bureau des entreprises, est regretté un manque de financement, et son rôle de "gestion RH à la petite semaine comme sait bien le faire l'EN", tacle Sylvain Berthaud. "Comme souvent on va y placer des collègues qui sont en difficulté dans leur métier", poursuit-il, ce qui se traduira par un différentiel de salaire entre des personnels enseignants en difficulté à 3000 euros et des contractuels payés le SMIC pour faire les mêmes tâches administratives".

Au final, les syndicats dénoncent la posture idéologique de la réforme, une vision à très court terme de l'économie actuelle qui vise à "offrir une main d'œuvre gratuite" aux entreprises, ou encore à "organiser la déscolarisation des élèves les plus fragiles scolairement, ceux-là même qui ont besoin le plus d'école", alors qu'il faudrait selon augmenter davantage les qualifications des jeunes



WEBINAIRE

Le 19 juin 2023 à 18h

RÉFORME & PACTE LYCÉE PRO

Avec **Sigrid Gérardin**, co-secrétaire générale du SNUEP-FSU

Comprendre la réforme et le pacte lycées pros, le SNUEP-FSU organise un webinaire le lundi 19 juin à 18h. Retrouvez le direct sur cette page, sur notre chaîne [youtube](#) et sur la page [facebook](#) du [SNUEP-FSU](#). S'inscrire au webinaire : [Cliquez ici](#)

Stage du SNUEP-FSU au LP Vaclav Havel de Bègles : La "réforme" du LP et le Pacte enseignant

25 collègues étaient présents ce vendredi 2 juin à Bègles. Le stage était animé par Géraldine et Jérôme en présence de Jérôme Damerey, responsable national du SNUEP. Celui-ci a fait le point sur la "réforme" du LP et le Pacte enseignant.

La "réforme" :

Le LP est sommé de s'adapter aux exigences du Medef afin de former une main d'œuvre employable immédiatement. Mais comme il ne veut pas payer, c'est l'état qui débourse. Pas au profit de l'enseignement professionnel mais à celui de l'apprentissage patronal ! Depuis 2018, c'est la loi du marché de la formation qui triomphe. Pour le Medef, ce ne sont plus les qualifications qui comptent, mais les compétences ! Et pour lui les compétences ne s'acquièrent qu'en situation réelle de travail, sur le tas !

A partir de là, le LP doit s'adapter et plus personne ne parle de "la formation de l'Homme, du travailleur et du citoyen" !! Depuis 2008, c'est la fin de cette exigence au profit de l'employabilité et de la rentabilité immédiates ! D'ailleurs, en formation par apprentissage, personne ne parle de qualité : seule la quantité compte, avec le fric afférent !

En conclusion : au 19^e siècle on a sorti les enfants du travail pour les scolariser, en particulier ceux des classes populaires ; aujourd'hui, on les envoie le plus rapidement possible au travail au lieu de les scolariser ! C'est le symbole d'un pays en marche...arrière !

Le Pacte enseignant :

C'est le bras armé de la "réforme". Ce n'est plus l'éducation qui est prioritaire. Ce qui est fondamental dans l'enseignement, c'est ce qui est utile. C'est donc une réforme managériale. L'individu prend le pas sur le collectif. L'enseignant devient formateur, dévoué corps et âme au chef d'établissement !

Tous les enseignants qui signeront le Pacte, de partie à partie, deviendront de fait "des contractuels". L'objectif étant bien évidemment de mettre fin aux statuts de la FP, trop contraignants pour ceux qui nous dirigent !

Avec un Pacte en moyenne deux enseignants, l'ambiance risque de devenir très rapidement délétère dans nos établissements. Comme à la fin d'un monde : sauve qui peut !!

Christian Sauce

Le DGRH du MENJ, Boris Melmoux-Eude et la fermeture des filières

Dans un entretien à AEF info, Boris Melmoux-Eude, DGRH du MENJ répond à une question concernant le devenir des enseignants dont les filières ferment. Ci-dessous sa réponse :

Qu'il s'agisse d'une ouverture, d'une rénovation ou d'une fermeture, un projet d'évolution de formation se concrétise toujours en plusieurs années. Il est en effet nécessaire que tout élève engagé dans un cursus de formation, d'une durée de deux à trois ans, puisse le suivre jusqu'à son terme.

En ce qui concerne les professeurs qui seraient concernés par l'évolution d'une formation, ils sont reçus individuellement par les services du rectorat, dès lors qu'une décision a été prise par la région, en accord avec le recteur. Un accompagnement personnalisé dans la concrétisation de leurs projets professionnels est alors mis en place durant les années de transition. Dans la plupart des cas, les professeurs font le choix d'un parcours de formation en vue d'une évolution professionnelle dans les mêmes établissements ou dans des établissements environnants.

Mais les collègues ont bien noté la réponse de Pap Ndiaye en indiquant qu'ils pouvaient se tourner vers le collège ou le professorat des écoles ! Quelle incroyable réponse !

Une réforme chapeautée par une ministre déconnectée de la réalité du terrain

Jeudi 1er juin, Carole Grandjean était interrogée par les sénateurs de la délégation aux entreprises dans le cadre d'un rapport sur la formation, les compétences et l'attractivité. Ci-dessous les points concernant les LP :

Carte des formations : *"l'évolution des formations proposées en lycées professionnels vise à les adapter aux besoins de l'économie et à fermer d'ici à la rentrée 2026 celles qui sont insuffisamment cohérentes avec les métiers d'aujourd'hui et de demain et ne permettent pas une réussite suffisante de la poursuite d'études".*

Comment ose-t-elle parler de poursuites d'études ?? Quand on connaît bien les élèves, on sait qu'une majorité sacrifieront la poursuite d'études pour gagner 600 € en stage dès le mois de mars !

Décrochage scolaire : *"il faut lutter contre le décrochage, à tous niveaux et dans le cursus, dès lors qu'on commence à voir de l'absentéisme, on va mettre en place tous les partenaires arrimés, les E2C, les Epide, les missions locales, tous ces acteurs qui savent faire avec ces jeunes qui sont en décrochage pour aller retravailler le projet, et construire avec eux le sens qu'ils ont envie de donner à leur parcours".*

Un discours totalement déconnecté de la réalité. Prétendre chapeauter la réforme des LP sans les connaître est un comble !

Garder les élèves dans l'établissement s'ils ne trouvent pas de travail : "il s'agit de ne pas les laisser en septembre sans solution, et donc ils seront toujours sous statut scolaire l'année qui suit l'obtention de leur bac pro, avec un engagement de l'établissement et des partenaires pour aller l'aider à faire une MC (mention complémentaire), aller rechercher un emploi, faire un stage" et, au final, "ne pas rester sans solution et être dans une dynamique active d'insertion professionnelle".

C'est l'activité économique qui crée des emplois et pas les équipes pédagogiques. Ceci dit les pactés sont avertis ! La vidéo [ici](#)



Lycée professionnel : une réforme qui sème la confusion



La réforme du lycée professionnel, dévoilée début mai, laisse les enseignants dans le flou, entre fermeture de filières et avancement des épreuves du baccalauréat.

Des réformes d'ampleur, c'est la troisième que les enseignants de lycée professionnel voient passer en dix ans. Mais cette fois-ci, les mesures annoncées par l'exécutif les affolent : [Cliquez ici](#)

Les responsables des bureaux des entreprises pourront être recrutés parmi les personnels du lycée

Les responsables des "bureaux des entreprises" pourront être des personnels Education nationale. C'est ce que révèle le communiqué, envoyé à la presse le 7 juin 2023, à l'occasion du lancement de la campagne nationale d'information et de recrutement de ces responsables. Il s'agit en effet de "susciter un intérêt pour ces postes pour des candidats internes à l'éducation nationale, mais aussi issus d'entreprises". De son côté, le Rectorat de Bordeaux lance une campagne de recrutement de responsables du bureau des entreprises en LP.

Quelques données concernant les SEGPA de l'académie de Bordeaux

■ Dans l'académie de Bordeaux, 68 collèges disposent d'une section d'enseignement général et professionnel adapté, dont 63 relevant du secteur public. A la rentrée 2022, 3 645 élèves y étaient scolarisés, 206 de moins qu'en 2021. Les effectifs baissent en 5e Segpa (- 113 élèves en quatre ans) et surtout en 6e. Ils étaient 847 dans ce niveau en 2019 ; ils ne sont plus que 672 en 2022. On compte en moyenne 4 professeurs des écoles et deux PLP par Segpa.

■ Dans les collèges publics de l'académie, 68,6 % des élèves de dernière année de Segpa sont des enfants d'ouvriers ou inactifs. En 3e ordinaire, ces mêmes CSP ne représentent qu'un tiers des effectifs. En Segpa, seuls 2,1 des inscrits sont des enfants de cadres supérieurs et enseignants. En 3^{ème} hors Segpa, il s'agit de plus d'un cinquième des élèves.

■ Environ 150 professeurs de lycée professionnel et 250 professeurs des écoles sont potentiellement concernés par ce parcours de formation.

■ Seulement 5 % des élèves de Segpa bénéficient du dispositif « Devoir faits ».

■ 75 % des sortants vont aujourd'hui en CAP, plutôt sous statut scolaire, et 38 % d'entre eux obtiennent un niveau 3 de qualification en deux ans. Les meilleures années, 5 % intègrent un bac pro après la Segpa. Les autres élèves partent en MFR ou en lycées agricoles.

Partout le constat est le même : les élèves sont fragiles socialement et rencontrent de grandes difficultés scolaires. Mais au nom de la démarche inclusive, tout est fait pour camoufler la réalité. Ainsi les effectifs baissant en 6^{ème} et 5^{ème}, et par conséquent cette baisse touchera mécaniquement les 4^{ème} et 3^{ème}. Donc une volonté de limiter l'orientation des jeunes en Segpa (une collègue a participé à la commission de recours l'année dernière, les inspecteurs s'opposaient au passage en Segpa pour la majorité des dossiers). Les élèves s'orientent en grande majorité dans les formations CAP, celles-ci devenant de plus en plus rares en LP, ils sont poussés vers l'apprentissage. Mais cela n'empêche pas le Rectorat de Bordeaux de parler du « grand plan ambitieux pour les Segpa.» !!

Marie-Pierre Saura et Nasr Lakhsassi

Mouvement intra

Pour tous les collègues n'ayant pas eu satisfaction pour leur demande de mutation, vous devez faire un recours sur l'application "colibris".

Vous pouvez contacter le Snuep FSU académique à l'adresse : snuepaquitaine@gmail.com

Et par tel : Jérôme : 06-16-35-78-85

Comme chaque année nous suivrons vos recours. A faire en ligne sur colibris, jusqu'au 30 Juin !

NOUS FAIRE SUIVRE LES RECOURS SUR NOTRE MAIL

Le traitement des recours se fera début Juillet, pour un résultat vers le 10 Juillet.

Nouveau local / Nouvelle adresse : SNUEP-FSU BORDEAUX Immeuble Pont d'Aquitaine/ Bureau 111 / 14 rue Cantelaudette/ 33 310 Lormont



Bac pro, CAP.. Les “petits diplômés” sont-ils réellement ce que l'on croit ?

A partir d'analyses comme celle de la sélection dans le recrutement des professeurs de lycée professionnel (PLP) ou de l'accès des jeunes à certaines filières, 19 chercheurs en sociologie ou en sciences de l'éducation battent en brèche les idées reçues sur ce que certains appellent les “petits diplômés”, c'est à dire de niveau 3 et 4 (CAP, bac pro, mention complémentaire...).

Il s'agit par exemple, pour Adrien Pégourdie, de la correspondance entre la formation et l'emploi. “La majorité des diplômés de LP, écrit-il, ne travaille pas dans le secteur de leur formation et le taux d'adéquation entre formation et emploi est plus faible pour ces diplômés que pour les diplômés de l'enseignement supérieur.” Nadia Lamamra décrit quant à elle une situation Suisse en “demi-teinte”, où la voie professionnelle “est certes mieux reconnue, plus fréquentée qu'ailleurs, plus mixte socialement, sans pour autant être moins inégalitaire.”

La question de l'apprentissage est traitée par Prisca Kergoat, qui explique en quoi sa progression “résulte quasi exclusivement de sa percée dans l'enseignement supérieur”. Or, son public, “loin de s'apparenter à celui des apprentis qui préparent un ‘petit’ diplôme, partage les caractéristiques scolaires et sociales de leurs camarades étudiant.e.s : ils et elles appartiennent plus souvent aux classes intermédiaires et supérieures et sont majoritairement titulaires d'un baccalauréat général.”

Au contraire, estime la professeure de sociologie, “loin de faire mieux que l'école, les apprentis titulaires d'un bac pro poursuivent moins souvent que les autres dans l'enseignement supérieur” (37 % contre 50 % pour ceux issus d'un bac pro passé sous statut scolaire). Par ailleurs, “l'apprentissage du ‘bas’ ne manque pas de candidats, il manque de places : 30 % des élèves de LP souhaitent trouver une entreprise d'accueil mais n'en trouvent pas”. Dès lors, conclut l'auteure, “cette aspiration de l'apprentissage ‘vers le haut’ contribue à détourner la vocation première des ‘petits diplômés’ : celle de permettre à des jeunes issus des classes populaires de s'émanciper de leur condition, d'acquérir un titre et par-delà un métier qu'ils et elles n'auraient peut-être pas pu acquérir autrement.

Idées reçues sur les “petits diplômés”, dirigé par Séverine Depoilly, Gilles Moreau, Adrien Pégourdie et Fanny Renard, éditions Le cavalier bleu, 184p., 21€.

Handicap et enseignement professionnel, un "double enjeu" pour les enseignants

L'accueil des élèves en situation de handicap est une "question sociale vive", notent les coordinateurs de la *Revue internationale d'éducation de Sèvres* lors de sa présentation, le 24 mai 2023. Elle laisse les enseignants "en désarroi", selon Mélissa Arneton et Line Numa-Bocage, autrices d'un article sur l'accueil de ces élèves dans l'enseignement professionnel français. Le manque d'accessibilité du lieu de stage peut "remettre en cause le projet d'orientation de l'élève", et les PLP font face au "double enjeu" du handicap et du projet professionnel. Leur formation est aussi "trop modeste" : [L'expérience du handicap à l'école](#)

Classe exceptionnelle : note de service nationale

Une [note de service](#) sur l'accès à la classe exceptionnelle des maîtres exerçant dans les établissements d'enseignement privé sous contrat appartenant aux échelles de rémunération des professeurs agrégés, des professeurs certifiés, des professeurs de lycées professionnels, des professeurs d'éducation physique et sportive et des professeurs des écoles.